

**1. Identification**

<b>Identificateur de produit</b>	<b>SuperU® Stabilized Nitrogen Fertilizer</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Code du produit</b>	KF_SuperU_CA_EN
<b>Usage recommandé</b>	Engrais.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Utiliser conformément aux recommandations du fournisseur.
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Fabricant</b>	
<b>Nom de la société</b>	Koch Fertilizer, LLC 4111 E 37th Street North Case postale 2219 Wichita, KS, 67201-2219 kochmsds@kochind.com 1-316-828-7672
<b>No de téléphone d'urgence</b>	Pour une urgence chimique Appeler CHEMTREC jour et nuit 1.800.424.9300 Mexique - 1.800.681.9531 À l'extérieur des États-Unis/Canada 1.703.527.3887 (les appels à frais virés sont acceptés)

**2. Identification des dangers**

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.
<b>Dangers pour la santé</b>	Non classé.
<b>Éléments d'étiquetage</b>	
<b>Symbole de danger</b>	Aucune.
<b>Mention d'avertissement</b>	Aucune.
<b>Mention de danger</b>	Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Intervention</b>	Se laver les mains après utilisation.
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
<b>Élimination</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Sans objet.
<b>Autres dangers</b>	Aucun(e) connu(e).

**3. Composition/information sur les ingrédients****Mélanges**

<b>Dénomination chimique</b>	<b>Nom commun et synonymes</b>	<b>Numéro d'enregistrement CAS</b>	<b>%</b>
Urée		57-13-6	60 - 100
Colorant non dangereux		Breveté	< 3
Dicyandiamide		461-58-5	0.5 - 1.5
Triamide N-(n-butyl)-thiophosphorique		94317-64-3	< 0.1
N-Méthyl 2-pyrrolidone		872-50-4	< 0.1

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.  
Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de la spécification du produit ou des valeurs NPK (azote, phosphore, potassium). La teneur en NPK se trouve sur les bons de commande indiqués, les factures des clients ou les feuilles de spécifications du produit obtenues du fournisseur.

#### 4. Premiers soins

**Inhalation** Transporter à l'extérieur. Consulter un médecin si les troubles persistent.

**Contact avec la peau** Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Contact avec les yeux** Poussière dans les yeux : Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si elles peuvent être facilement enlevées, enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin si l'irritation persiste après un lavage.

**Ingestion** Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin si les troubles persistent.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés** Contact avec les yeux: Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, écorchement de la cornée et déchirure.  
Contact avec la peau: Risque d'irritation cutanée modérée.  
Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires et entraîner une irritation de la gorge et la toux.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire** Traiter de manière symptomatique.

**Informations générales** S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

#### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Agents extincteurs appropriés** Utiliser le moyen d'extinction approprié pour les matériaux environnant.

**Agents extincteurs inappropriés** Aucun(e) connu(e).

**Dangers spécifiques du produit dangereux** L'urée est incombustible dans la plupart des conditions. Cependant, en cours d'incendie, elle peut dégager des gaz irritants/toxiques. Les poussières peuvent s'enflammer à des températures très élevées, mais leur explosion est peu probable (température d'ignition minimale (nuage) = 900 °C).

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise.

**Équipement/directives de lutte contre les incendies** Eloigner les conteneurs du lieu de l'incendie si vous pouvez le faire sans risque. Utiliser de l'eau pulvérisée pour prévenir la formation de poussières, absorber la chaleur, refroidir les récipients et protéger les matières exposées à l'incendie.

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence** S'assurer une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection approprié. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage** Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Balayer ou aspirer le déversement et mettre dans un récipient approprié pour élimination. S'il est nécessaire de balayer une zone contaminée, utiliser un agent de suppression de poussière qui ne réagit pas avec le produit. Après retrait, rincer abondamment et en profondeur la surface contaminée avec de l'eau.

**Précautions relatives à l'environnement** Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas contaminer l'eau. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

#### 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention** Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais et sec. Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de matières incompatibles. L'entreposage à long terme à des températures supérieures à 36 °C (100 °F) peut avoir des effets négatifs sur l'efficacité de produits qui contiennent du triamide N-(n-butyl)-thiophosphorique.

**8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle****Limites d'exposition professionnelle****ACGIH**

Composants	Type	Valeur	Forme
Poussière	TWA	10 mg/m3	Particules inhalables.

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur	Forme
Poussière	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.

**Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Poussière	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.
		10 mg/m3	Total des particules.

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Poussière	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Poussière	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
N-Méthyl 2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)	TWA	400 mg/m3	
Poussière	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Fraction inhalable.

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Poussière	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Poussière	15 minutes	6 mg/m3	Fraction respirable.
		20 mg/m3	Fraction inhalable.
	8 heures	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Fraction inhalable.

**Valeurs biologiques limites****Indices d'exposition biologique de l'ACGIH**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
N-Méthyl 2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)	100 mg/l	5-hydroxy-N-méthyl-2-pyrrolidone	Urine	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation de poussières.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

<b>Protection du visage/des yeux</b>	En cas de risque de contact : Porter des lunettes de protection contre la poussière.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	En cas de risque de contact : Porter des gants de protection. Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés.
<b>Autre</b>	Aucune protection de la peau n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Prendre des mesures de précaution pour éviter le contact cutané, en conformité avec de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Protection respiratoire</b>	Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté. Porter une protection respiratoire à adduction d'air si les concentrations d'exposition sont inconnues. Si la ventilation est inadéquate ou s'il y a un risque d'inhalation de poussières, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre à particules.
<b>Dangers thermiques</b>	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Apparence</b>	Bleu. Granulés.
<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Granulés.
<b>Couleur</b>	Bleu.
<b>Odeur</b>	Légère odeur sulfureuse
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	7.2 (10% dans de l'eau)
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	135 °C (275 °F) Se décompose
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Sans objet.
<b>Point d'éclair</b>	Non disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	Sans objet.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Tension de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Densité relative</b>	1.32
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	soluble
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Densité</b>	47 livres/pied <sup>3</sup>

<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable aux températures normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Températures extrêmes.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Acides. Agents réducteurs forts. Agents comburants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Pendant la combustion : Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Les concentrations élevées de poussière peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et entraîner de la toux.
<b>Contact avec la peau</b>	Les poussières peuvent irriter la peau.
<b>Contact avec les yeux</b>	La poussière peut irriter les yeux.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Contact avec les yeux: Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, écorchement de la cornée et déchirure.  
Contact avec la peau: Risque d'irritation cutanée modérée.  
Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires et entraîner une irritation de la gorge et la toux.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Dicyandiamide (CAS 461-58-5)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin blanc de Nouvelle-Zélande	> 2000 mg/kg, 24 heures
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat Wistar	> 259 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat Wistar	> 10000 mg/kg > 7000 mg/kg
N-Méthyl 2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
<i>Brouillard</i>		
CL50	Rat	> 5.1 mg/l, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	3605 mg/kg
Triamide N-(n-butyl)-thiophosphorique (CAS 94317-64-3)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat Wistar	> 2.1 mg/l, 4 heures

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<b>Orale</b>		
DL50	Rat Wistar	> 2000 mg/kg
Urée (CAS 57-13-6)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	14300 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Non un sensibilisateur de la peau.	
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Cancérogénicité</b>	Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.	
<b>Danger par aspiration</b>	Pas un danger par aspiration.	
<b>Effets chroniques</b>	L'inhalation fréquente de poussières sur une période prolongée accroît le risque de contracter des maladies pulmonaires.	
<b>Autres informations</b>	On a noté aucun autre effet spécifique aigu ou chronique sur la santé.	

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Dicyandiamide (CAS 461-58-5)		
<b>Aquatique</b>		
<i>Aiguë</i>		
Algues	CE50	Selenastrum capricornutum 2.04 g/l, 4 Jours
Crustacés	CE50	Daphnia magna > 3177 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Lepomis macrochirus > 1000 mg/l, 96 heures
		Oncorhynchus mykiss 7700 ppm, 96 heures
<i>Chronique</i>		
Crustacés	CL50	Daphnia magna > 100 mg/l, 21 Jours
Poisson	CL50	Oryzias latipes > 100 mg/l, 14 Jours
N-Méthyl 2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)		
<b>Aquatique</b>		
<i>Aiguë</i>		
Algues	CE50	Scenedesmus subspicatus > 500 mg/l, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia magna > 1000 mg/l, 24 heures
Poisson	CL50	Oncorhynchus mykiss > 500 mg/l, 96 heures

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
<i>Chronique</i>			
Crustacés	NOEC (concentration sans effet observé)	Daphnia magna	12.5 mg/l, 21 Jours
Triamide N-(n-butyl)-thiophosphorique (CAS 94317-64-3)			
<b>Aquatique</b>			
Algues	CE50	Selenastrum capricornutum	280 mg/l, 96 heures
Crustacés	CE50	Daphnia magna	290 mg/l, 48 heures
	CL50	Daphnia	350 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Lepomis macrochirus	1140 mg/l, 96 heures
Urée (CAS 57-13-6)			
<b>Aquatique</b>			
Algues	CE10	Algues	47 mg/l, 192 heures
Poisson	CL50	Leuciscus idus	> 6810 mg/l, 96 heures
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CL50	Puce d'eau (daphnia magna)	> 10000 mg/l, 24 heures
<b>Persistance et dégradation</b>	Aucune donnée disponible.		
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Non disponible.		
<b>Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau</b>			
	Dicyandiamide (CAS 461-58-5)		-1.15
	N-Méthyl 2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)		-0.54
	Urée (CAS 57-13-6)		-2.11
<b>Mobilité dans le sol</b>	Ce produit est soluble dans l'eau et peut se disperser dans le sol.		
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		

### 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du matériau au moment de l'élimination.
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

### 14. Informations relatives au transport

#### TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Sans objet.

### 15. Informations sur la réglementation

<b>Réglementation canadienne</b>	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
----------------------------------	---

**Loi réglementant certaines drogues et autres substances**

Non réglementé.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**Règlements internationaux****Convention de Stockholm**

Sans objet.

**Convention de Rotterdam**

Sans objet.

**Protocole de Kyoto**

Sans objet.

**Protocole de Montréal**

Sans objet.

**Convention de Bâle**

Dicyandiamide (CAS 461-58-5)

**Inventaires Internationaux**

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence  
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

**16. Autres informations****Date de publication** 10-Août-2021**Date de la révision** -**Version n°** 01**Liste des abréviations**CL50 : concentration létale médiane.  
DL50 : dose létale, 50 %.**Références**CIRC : Centre international de recherche sur le cancer.  
Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes

## Avis de non-responsabilité

AVIS : Les renseignements contenus dans le présent document sont fondés sur des données considérées comme précises au moment de la date de préparation de la présente fiche de données de sécurité (FDS) et ont été préparés en vertu de la réglementation applicable du gouvernement. Cette FS ne peut être utilisée comme une feuille de spécifications commerciales du fabricant ou du vendeur, et aucune garantie ni représentation, expresse ou tacite, n'est faite relativement à la précision ou à l'exhaustivité des données et des renseignements de sécurité ci-dessus, ni aucune autorisation n'est accordée ou implicite à la pratique de toute invention brevetée sans une licence. D'autres renseignements peuvent être nécessaires pour évaluer d'autres utilisations du produit, y compris son utilisation en association avec d'autres substances ou dans tout procédé autre que ceux auxquels on fait plus particulièrement référence ici. Les renseignements fournis relativement à tout danger qui peut être associé au produit ne visent pas à suggérer que l'utilisation du produit dans une application donnée se traduira nécessairement par une exposition ou un risque pour les travailleurs ou le public en général. Les acheteurs et utilisateurs du produit assument la responsabilité d'établir si ce produit est approprié pour l'utilisation et l'application visées. Le vendeur n'assume aucune responsabilité relativement à des dommages ou des blessures qui découlent d'une incapacité à se conformer aux pratiques recommandées ou de tout autre danger inhérent au produit. Les acheteurs et les utilisateurs assument tous les risques liés à l'utilisation, à l'entreposage et à la manutention du produit en conformité avec la réglementation et les lois fédérales, provinciales et locales. Les acheteurs et les utilisateurs du produit doivent aviser explicitement leurs employés, agents, entrepreneurs et clients qui utiliseront le produit de la présente FDS.